



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1^{er} RALLYE REGIONAL VHC de PONT-L'ÉVEQUE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

L'ASA BOUCLES de SEINE et le COMITE D'ORGANISATION de PONT-L'ÉVEQUE organisent

Le 1^{er} RALLYE REGIONAL VHC de PONT-L'ÉVEQUE

Le dimanche 03 décembre 2023 sous les présidences d'honneur de :

M. Pierre RAGUES.....Président de la LIGUE du SPORT AUTOMOBILE de NORMANDIE
M. Jean-Claude LEFORESTIER.....Réfèrent FFSA LIGUE du SPORT AUTOMOBILE de NORMANDIE
M. Yves DESHAYESMaire de PONT-L'ÉVEQUE
M. Hubert COURSEAU.....Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL
M. Sylvain MARIE.....Maire de Le TORQUESNE
Mme Evelyne LE BARBIER.....Maire de COQUAINVILLIERS
M. Joël LEBRUN.....Maire de SAINT-HYMER
Mme Anne-Marie SAMSON..... Maire de PIERREFITTE-EN-AUGE

ROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : après réception des visas

Ouverture des engagements : dès parution du règlement

Clôture des engagements : le lundi 20 novembre 2023 à 0h

Parution du carnet d'itinéraire : le samedi 02 décembre 2023 de 8h 30 à 17 h

Dates et heures des reconnaissances : le 02 décembre 2023 de 9 h à 18 h

Vérifications des documents le : 02 décembre 2023 de 10h à 12h et de 13h45 à 17h au Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome à Pont-L'Évêque.

Vérifications des voitures le : samedi 02 décembre 2023 de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h au Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome à Pont-L'Évêque.

Parc fermé : le samedi 02 décembre 2023 à partir de 11h, Place du Maréchal Foch à Pont-L'Évêque.

Heure de départ du parc fermé : le 03 décembre 2023 à **7h45**, Place du Maréchal Foch, à Pont-L'Évêque

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 02 décembre 2023 à 16h, 18, rue Thouret Salle Jaune à Pont-L'Évêque.

Publication des équipages admis au départ le 02 décembre 2023 à 19h, affichage au P.C. Course et sur le site Rallye de Pont-L'Évêque

Publication des heures et ordres de départ le 02 décembre 2023 à 19h, affichage au P.C. Course et sur le site rallye de Pont-L'Évêque.

Publication des résultats partiels le 03 décembre 2023, affichage Podium place Maréchal Foch et au P.C. course.

Arrivée à : Place Maréchal Foch à Pont-L'Évêque.

Vérification finale le 03 décembre 2023 au Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome à Pont-L'Évêque.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 03 décembre 2023, sur Podium d'arrivée et au P.C. Course, rue Thouret, affichage 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine organise en qualité d'Organisateur Administratif, et le Comité d'Organisation de Pont-L'Evêque en qualité d'Organisateur Technique organisent le 7^{ème} Rallye de Pont-L'Evêque, le dimanche 03 décembre 2023.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du

Comité d'Organisation

Président du Comité d'Organisation : Organisateur Technique : M. Philippe MARTIN.

Président ASA Boucles de Seine : Organisateur administratif : M. Martial SAUSSAYE.

Secrétariat du Rallye : Salle Espace Numérique, 18, rue Thouret 14130 – Pont-L'Evêque

Téléphone : 02.31.64.94.49

Email : rallyepontleveque@gmail.com

Permanence du rallye : Espace Numérique dimanche 03 décembre 2023 de 7h à la fin du rallye.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Présidente..... Sylvie QUERU
..... Jacques DELARIVIERE
..... Jessy FRANCOISE
Directeur de Course Général P.C. : Hubert VERGNORY
Directeur de Course Général Adjoint P.C et V.H.C...... Jean-Claude LEFORESTIER
Directeur de Course Adjoint P.C./ES 1.3.5..... Sébastien DEUIL
Directeur de Course Adjoint P.C./ES 2.4.6..... Lucien VARANGLE
D.C. administratif P.C..... François JARDIN
Ligne Riverains P.C..... Sylvain JARDIN
D.C. Technique P.C. Philippe MARTIN
Médecin E.S. 1.3.5..... Dr Christophe PIPON
Médecin E.S. 2.4.6 (urgentiste) Dr Hervé GALLOIS
Commissaire Technique Responsable..... Jacques SALENNE
Commissaire Technique V.H.C. Francis BALLENGHIEN
Relation concurrents V.H.C...... Sylvain CHAMPROBERT

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye régional VHC de Pont-l'Evêque compte pour :

- **La Coupe de France des Rallyes VHC 2024 – Coef. 2**
- **Championnat de La Ligue du Sport Automobile de Normandie 2023**

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Aucune convocation ne sera envoyée - **Les heures de convocation aux vérifications administratives** seront publiées sur le site internet de l'épreuve :

www.asabouclesdeseine.org : « Rallye de Pont-L'Evêque »

La liste des inscrits sera régulièrement publiée sur le site de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.org
« Rallye de Pont-L'Evêque »

Vérifications techniques : les éventuels démontages se dérouleront au Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome, 14130 – Pont-L'Evêque. M.O : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

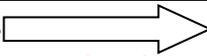
3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} Rallye Régional VHC de Pont-L'Evêque doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) **la demande d'engagement, dûment complétée, avant le 20 Novembre 2023 à 0h. Toute demande incomplète sera placée sur liste d'attente.**

ASA BOUCLES de SEINE, 119 Chemin Les Engendrieres – Tél. 06 07 55 07 70 – 06 12 23 42 08
14130 – COQUAINVILLIERS – email : msaussaye@wanadoo.fr – asabouclesdeseine@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum y compris les voitures Modernes. Au-delà ; les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste des engagés et celle des suppléants sera publiée sur le site internet www.rallyebouclesdeseine.org « Rallye de Pont-L'Evêque » dès le 27 Novembre 2023.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 € (x 2)

3.1.12P.  **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.** (le chèque d'engagement vous sera rendu aux vérifications administratives si règlement en espèces).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée **Z.A. de Launay, Z.A. du Grieu.**

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ, de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets lorsqu'il quitte le parc d'assistance. Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (*frais de remise en état à leur charge*).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire « RAGUES » devra être apposée à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant du véhicule (emplacement exclusivement réservé à l'Organisateur) et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ASA Boucles de Seine Président M. Martial SAUSSAYE – mail. msaussaye@orange.fr asabouclesdeseine@orange.fr

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye de Pont-L'Évêque représente un parcours de 91,900 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les épreuves spéciales sont **E.S. 1.3.5.** : longueur de 5 km – **E.S. 2.4.6.** : longueur de 8,300 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing »

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages.

Des contrôles seront réalisés. **Les reconnaissances auront lieu le samedi 02 décembre 2023 de 9h à 18h.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J – A VHC J – B VHC J (1982-1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Une coupe sera remise au premier vainqueur de chaque catégorie confondues.